

TABLE DES MATIÈRES

1

Droit de la jeunesse et droit international..... 7

Jacques FIERENS

professeur extraordinaire à l'UNamur, professeur à l'U.C.L. et professeur à l'ULiège,
avocat au barreau de Bruxelles

Géraldine MATHIEU

chargée d'enseignement à l'UNamur

Introduction 8

Section 1

Les normes de droit international..... 8

A. L'ONU..... 8

1. La Convention internationale relative aux droits de l'enfant et les protocoles facultatifs 8
2. Les observations générales 12
3. Les observations finales..... 12

B. Le Conseil de l'Europe 18

1. La Convention européenne des droits de l'homme 18
2. Les lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants.... 19

C. L'Union européenne 22

1. La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne 22
2. Les droits procéduraux des mineurs en conflit avec la loi reconnus par les directives européennes..... 23

Section 2

La question des effets juridiques des normes internationales 27

A. Le contrôle international 27

1. Le contrôle du Comité des droits de l'enfant..... 27
2. Le contrôle de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Cour de justice de l'Union européenne..... 29

B. Les effets juridiques dans l'ordre interne 30

1. L'applicabilité directe..... 30

2. Les effets indirects des traités	34
3. L'« effet-cliquet »	35
4. L'effet interprétatif	36
Conclusion	36

2

Questions d'actualités relatives à la mise en œuvre des missions du conseiller de l'aide à la jeunesse..... 37

Jean-Vincent COUCK
conseiller de l'aide à la jeunesse de Namur

Introduction

Section 1

La consultation des pièces

- A. Les dispositions légales et réglementaires actuelles
- B. Le projet de modification
- C. Mise en tension

Section 2

La signature du programme d'aide

- A. Le mineur
- B. Les titulaires de l'autorité parentale
- C. La question des accueillants familiaux

Conclusion

3

**Actualités en matière de protection de la jeunesse :
la phase provisoire de la procédure concernant
les mineurs suspectés d’avoir commis des faits
qualifiés infractions et quelques autres questions** 61

André DONNET

juge de la jeunesse au tribunal de la famille et de la jeunesse du Brabant wallon

Introduction 62

Section 1

La phase provisoire dans la loi du 8 avril 1965 63

- A. **Les différentes phases du parcours judiciaire d’un jeune soupçonné de faits qualifiés infractions** 63
- B. **État actuel de la législation et jurisprudence récente** 65
 - 1. Généralités 65
 - 2. La saisine 67
 - 3. La compétence du juge de la jeunesse 74
 - 4. La procédure dans le cadre de la phase provisoire 77
 - 5. Les mesures qui peuvent être prises dans la phase provisoire 83
 - 6. La durée de la phase préparatoire 110

Section 2

La phase provisoire dans le cadre du projet de décret portant le « Code de la prévention, de l’aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse » 111

- A. **Introduction** 111
- B. **Généralités** 114
- C. **La phase provisoire dans le projet de Code** 116
 - 1. La saisine 116
 - 2. La compétence du juge de la jeunesse 118
 - 3. La nature de la phase préparatoire 118
 - 4. La décision 119
 - 5. Les mesures qui peuvent être prises dans le cadre de la phase préparatoire 120
 - 6. La durée de la phase préparatoire 147
- D. **En guise de conclusion : vers un nouveau modèle de procédure** 152

Section 3	
En bref, les modifications envisagées à la procédure de dessaisissement	157

Section 4	
L'abrogation de certaines dispositions fédérales	163

4

L'articulation entre les procédures civile et protectionnelle et les compétences du tribunal de la famille et du tribunal de la jeunesse en matière d'autorité parentale	167
---	-----

Pierre RANS

avocat général près la cour d'appel de Bruxelles

Introduction	168
---------------------------	-----

Section 1	
Situation avant l'entrée en vigueur de la loi du 19 mars 2017	169
A. Compétences civiles du tribunal de la jeunesse	169
B. Rapports entre le protectionnel et le civil	170
1. Primauté du protectionnel sur le civil.....	170
2. Possibilités d'ingérence du juge protectionnel dans le domaine civil.....	172

Section 2	
Situation depuis l'entrée en vigueur de la loi du 19 mars 2017 le 1^{er} septembre 2017	181
A. Nouvelles compétences civiles du tribunal de la jeunesse	181
1. Les nouveaux articles 7 et 7/1 de la loi du 8 avril 1965.....	181
2. Le protectionnel ne tient pas le civil en état mais la mesure protectionnelle prime la mesure civile.....	182
3. Compétence civile du tribunal de la jeunesse limitée à l'autorité parentale.....	183
4. Connexité entre les mesures civiles et les mesures de protection ordonnées.....	185
5. Compétence facultative du tribunal de la jeunesse en matière d'autorité parentale.....	187
6. Sort des mesures civiles prises par le tribunal de la famille.....	188
7. Reprise d'effets des mesures civiles prises par le tribunal de la famille antérieurement à la mesure de protection.....	189

8. Sort après la fin de la mesure de protection des mesures civiles prises par le tribunal de la jeunesse	189
9. Procédure suivie par le tribunal de la jeunesse.....	190
10. Compétence territoriale du tribunal de la famille et du tribunal de la jeunesse.....	192
11. Litispendance et connexité.....	194
B. Articulation entre le civil et le protectionnel après la loi du 19 mars 2017	195
1. Étendue du pouvoir d'ingérence du juge protectionnel dans la matière de l'autorité parentale	195
2. Application de la loi dans les procédures protectionnelles fondées sur le décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse.....	197
C. Rôle du ministère public	202
Conclusion	203

5

L'accès aux dossiers et leur utilisation lorsque l'enfant est au cœur d'une situation familiale qui fait l'objet de procédures protectionnelle, civile et pénale.....

Thierry MOREAU

professeur extraordinaire à l'U.C.L., avocat au barreau du Brabant wallon,
directeur du Centre interdisciplinaire des droits de l'enfant

Mathilde DELGRANGE

avocate au barreau du Luxembourg

Introduction.....

Section 1

Lorsque la situation d'un même enfant est au cœur de procédures de natures différentes.....

- | | |
|--|-----|
| A. Une présentation schématique de deux cas de figure | 207 |
| B. Des procédures aux objets et aux rythmes différents | 210 |

Section 2

L'accès aux pièces des dossiers et la possibilité d'en prendre copie

L'accès aux pièces des dossiers et la possibilité d'en prendre copie	214
A. Les pièces du dossier pénal, du dossier du suivi des peines et du dossier pénitentiaire	214
1. La phase préliminaire	214
2. Le règlement de la procédure et la phase de jugement	217
B. Les pièces du dossier civil	218
C. Les pièces du dossier du conseiller et du directeur de l'aide à la jeunesse	219
1. Un droit d'accès au dossier limité	219
2. Les modalités de l'accès au dossier	229
3. La copie du dossier, du programme d'aide et de l'application de mesure	230
4. Les rapports établis par les services mandatés par le conseiller, le tribunal de la jeunesse et le directeur	231
D. Les pièces du dossier du tribunal de la jeunesse	234
1. L'accès au dossier	234
2. La copie du dossier	237

Section 3

Les droits fondamentaux et la question du transfert des données personnelles d'un dossier à l'autre

Les droits fondamentaux et la question du transfert des données personnelles d'un dossier à l'autre	239
A. Deux approches en tension	241
B. L'enseignement de la Cour européenne des droits de l'homme	242
C. L'intérêt supérieur de l'enfant	246
1. L'intérêt de l'enfant comme concept à contenu variable	246
2. L'impact de la reconnaissance des droits de l'enfant	249
3. Les conséquences de cette nouvelle approche sur la question des transferts des rapports d'une procédure à l'autre	251
D. Les droits de la défense	252
E. Les mécanismes permettant de réduire au mieux l'atteinte à la vie privée	253

Section 4

Un regard critique sur la législation et la jurisprudence de droit interne relatives au transfert des rapports d'une procédure à l'autre dans les litiges relatifs à une même situation familiale

Un regard critique sur la législation et la jurisprudence de droit interne relatives au transfert des rapports d'une procédure à l'autre dans les litiges relatifs à une même situation familiale	254
A. Les décisions de justice, du programme d'aide et de l'application de mesure	255

B. Les pièces du dossier pénal	256
1. Le parquet.....	256
2. Les parties	257
C. Les pièces du dossier du tribunal de la famille	258
1. La portée de l'arrêt	259
2. Les considérations critiques.....	260
D. Les pièces du dossier du conseiller et du directeur de l'aide à la jeunesse	265
1. Le conseiller et le directeur de l'aide à la jeunesse.....	265
2. Les parties	267
E. Les pièces du dossier du tribunal de la jeunesse	269
En guise de conclusion	271